

## **Propreté : Paris intensifie la lutte contre les affichages publicitaires abusifs**

**Certaines entreprises multiplient sur la voie publique, en toute illégalité, des marquages au sol et de l'affichage sauvage à vocation publicitaire. Mao Peninou, adjoint à la Maire en charge de la propreté, réaffirme la détermination de la Ville de Paris à lutter contre ces pratiques.**

Le message de Mao Peninou est clair : « Les trottoirs, les chaussées et les murs de la Ville ne sont pas des espaces publicitaires. Toute entreprise qui réalise des marquages au sol et de l'affichage sauvage s'expose, conformément à la réglementation, à des sanctions financières et à des poursuites judiciaires ».

Si l'adjoint à la Maire réaffirme aujourd'hui la détermination de la Ville dans ce domaine, c'est parce que ces agissements contribuent à la fois au sentiment de malpropreté et constitue une pollution visuelle importante. « Ces pratiques portent atteinte à l'image de Paris, mais aussi au cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens. Elles compliquent aussi la tâche des agents de propreté de la Ville. Nous serons intransigeants sur le sujet », explique l'édile.

Conformément au règlement local de publicité, l'enlèvement de ces publicités sauvages au sol est facturé par la Ville aux entreprises qui en sont à l'origine à hauteur de 499€ pour trois heures d'intervention, auxquels peuvent s'ajouter 166€ par heure supplémentaire. Ces tarifs ont été approuvés par le Conseil de Paris en 2015.

Le Code de l'Environnement permet aussi d'engager des poursuites pénales à l'encontre de la personne qui a apposé ou fait apposer des marquages publicitaires. En 2015, 15 plaintes ont été déposées par la Ville contre des sociétés proposant des prestations de marquage au sol ou contre des annonceurs. Les procédures sont actuellement en cours.

« Nous déposerons dorénavant plaintes ou signalerons au Parquet toute infraction constatée d'affichages sauvages sur le patrimoine municipal et nous invitons les propriétaires ou les syndicats à faire de même sur leur immeuble », annonce Mao Peninou.

« La propreté de Paris est une responsabilité collective. Les entreprises, comme les particuliers, ont leur rôle à jouer. Nous serons intransigeants et utiliserons tous les moyens juridiques en notre possession pour que des poursuites soient engagées contre les sociétés qui utilisent nos trottoirs ou nos murs comme panneaux publicitaires», rappelle l'adjoint à la Maire.